
Durée des garanties sur les tuiles : attention aux surenchères

Certains producteurs industriels de tuiles affirment dans leur publicité offrir une garantie trentenaire. Si cet argument vous paraît devoir l'emporter, demandez au préalable à consulter l'attestation d'assurance responsabilité civile délivrée par l'assureur du fabricant. Dans plusieurs cas qui nous ont été rapportés, ce document n'a pas pu être obtenu.

Il reste en Haute-Vienne trois tuileries artisanales produisant des tuiles de pays bien plus compatibles avec des travaux de restauration que les tuiles industrielles. La garantie offerte est décennale, attestation d'assurance à l'appui, comme c'est en principe le cas pour toutes les tuileries. La durée de vie de ces tuiles est naturellement et fort heureusement bien supérieure, comme en témoignent les tuiles en place depuis de nombreuses décennies. Les méthodes de fabrication, rodées depuis plusieurs générations, ont largement fait leurs preuves.

Ces tuiles de pays dites à **recouvrement** suivent les irrégularités de la charpente et confèrent à la toiture une souplesse impossible à obtenir avec des tuiles industrielles (à **emboîtement**) qui requièrent une rectitude parfaite de la charpente, entraînant souvent des coûts de réfection supérieurs. Il est possible d'obtenir des tuiles sablées ainsi que des lots à ergot variable (afin d'éviter l'alignement strict des rangées).

Les producteurs de tuiles de pays enfin conservent toujours les mêmes modèles de tuiles, contrairement aux fabricants industriels qui en changent périodiquement.

Prévoir un délai de commande d'environ 6 mois.

Tuiles courbes, terres cuites : Jean-François Litaud (*Les Bétouilles*, Séreilhac) (cuisson au bois)
Tuiles plates : Jean-Claude Mazerolas et Michel Aupeix (*Puycheny*, Saint-Hilaire-les-Places).
Très intéressant atelier-musée de la terre à Saint-Hilaire-les-Places, à visiter en été.